



Atout France n°IM044230012

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES BALADES JOURNÉE ET WEEK-ENDS

Article 1 : Objet

Les présentes conditions s'appliquent à la vente de nos «Balades Touristiques » organisées sur une journée ou un week-end, prolongé ou non, ainsi qu'aux prestations diverses optionnelles associées ,et ont pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Les conditions générales de vente (par la suite dénommées « CGV ») sont conclues entre :

- d'une part, la société Emapil au capital de 87 500 €, ayant pour nom commercial « Troisième Horizon® », immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Nantes sous le numéro 452 017 791 00081 et dont le siège social se situe Zone du Taillis – 2, rue des Bosquets – 44840 Les Sorinières, ci-après dénommée « Emapil »,
- d'autre part, la personne physique ou morale qui souhaite acheter un forfait ou profiter des différents services proposés par Emapil, ci-après dénommé « le client » ou « participant ».

Toute prestation commandée suppose la consultation préalable des présentes conditions générales. Emapil s'engage donc à fournir celles-ci à tout nouveau prospect ou client avant la conclusion de toute transaction commerciale.

Le fait de passer commande implique pour le client l'acceptation pleine et entière et définitive de ces CGV. Toute commande sera exclusivement régie par ces conditions générales de vente, à l'exclusion de toute autre condition.

Le client reconnaît avoir, préalablement à la passation de commande, pris connaissance de l'ensemble des informations et des conditions générales de vente. Il est donc impératif que la personne qui commande une prestation accepte les CGV afin de s'assurer des dispositions applicables à la commande.

La société Emapil se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment et sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes (réservations incluses) passées préalablement à ces modifications (la TVA est exclue de cet engagement – cf. article 6 « Prix - facturation »). Tout devis réalisé avant la modification des CGV et non encore accepté par le client sera mis à jour selon les nouvelles CGV. Dans tous les cas, Emapil s'engage à communiquer par courrier électronique ou par voie postale les nouvelles CGV à ses clients pour les contrats futurs.

Article 2 : Documents

Les photographies illustrant le site internet « www.troisieme-horizon.com », la PLV (flyers, posters) ou la décoration *in situ* n'entrent pas dans le champ contractuel et ne sont pas censées représenter les locaux et prestations de Emapil, ni les paysages et lieux réellement visités par les clients durant les balades.

Les documents, principalement au format Pdf, sont envoyés par voie dématérialisée, sous dossier compressé si le volume dépasse 10 Mo. Les documents fournis le jour du départ (notamment le roadbook) sont en format papier. Des fichiers GPX peuvent être proposés selon les balades.

Article 3 : Prise de commande

Les commandes passées engagent le client dès lors qu'elles sont validées et payées. Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV ou de prestations de service communiquées sur le présent document.

Article 4 : Confirmation de la commande

La conclusion du contrat n'interviendra qu'au moment de la confirmation de commande par Emapil. Le client recevra la confirmation soit par téléphone soit par courrier électronique. Emapil se réserve le droit de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et sans avoir besoin de motiver son refus, tenant notamment à un problème de paiement, soit à un problème concernant la commande reçue, soit en cas de planning surchargé ou complet.

Article 5 : Durée de validité de l'offre

Les offres sont garanties jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Article 6 : Prix - facturation

Les prix sont exprimés en euros. Le prix fixé est considéré ferme et définitif jusqu'à l'augmentation ou la baisse annuelle (le cas échéant) ; les dates de hausse ou de baisse (le cas échéant) sont fixées au 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Les évolutions de prix sont calculées sur une base hors taxes.

Nos prestations sont assujetties à la TVA à taux normal. Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande ; ils sont donc indiqués TVA incluse. Tout changement du taux applicable sera répercuté sur le prix des packs et sur le prix des prestations dès l'entrée en vigueur du nouveau taux de TVA. Un contrat conclu avant la modification de la TVA reste assujetti à cette évolution à compter de l'entrée en vigueur du nouveau taux, et ce qu'il soit à la hausse ou à la baisse.

Les promotions ou offres spéciales qui pourraient intervenir ne sont pas cumulables entre-elles.

Une facture avec TVA peut être établie sur simple demande du client (demande et transmission via mail).

Article 7 : Paiement

Balade Journée : Le paiement de la totalité du prix de la balade est due à la commande. Les règlements se font soit par chèque, soit par voie dématérialisée, par carte bancaire ou Paypal, soit par virement. Afin d'assurer la sécurité de nos personnels, les règlements en espèces sont proscrits. L'inscription n'est validée définitivement qu'au crédit effectif du paiement sur notre compte, et sous réserve de disponibilité de l'offre choisie.

Balade Week-End : Arrhes : Une somme correspondant au maximum à 50% du prix total TTC est demandée à l'inscription. Le paiement de la totalité restante du prix du pack est dû au minimum 7 (sept) jours avant la date de début de balade. Un règlement complet à l'inscription est autorisé et peut, selon les cas précisés pour chaque balade, donner lieu à une remise sur le forfait global. Les règlements se font soit par chèque, soit par voie dématérialisée, par carte bancaire ou Paypal, soit par virement. Afin d'assurer la sécurité de nos personnels, les règlements en espèces sont proscrits. L'inscription n'est validée définitivement qu'au crédit effectif du paiement sur notre compte, et sous réserve de disponibilité de l'offre choisie.

Des pénalités de retard seront dues à compter du jour d'échéance figurant sur la facture. Celles-ci seront de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la prestation (article L441-6 du Code de Commerce pour les professionnels et article 1907 du Code Civil pour les particuliers). Conformément aux articles 441-6 c. com et D441-5 c., tout retard entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Article 8 : Délai

Balade Journée : La commande est validée immédiatement après le règlement.

Balade Week-End : La réservation est validée après le règlement du premier versement (arrhes), et définitive après le règlement de la seconde échéance.

Article 9 : Répartition des prestations

En règle générale, et sauf exception dûment mentionnée dans le règlement particulier, les frais de restauration, d'hébergement et de visites éventuelles sont inclus dans le prix de la balade. Les frais annexes (boissons en sus de celles prévues par l'organisateur, achats divers, carburant...) sont à la charge exclusive des participants.

Article 10 : Conditions de participation

Chaque participant doit être en règle avec les autorités nationales et autorisé à circuler sur le territoire français. Les conducteurs devront être majeurs et titulaires du permis de conduire français (ou d'un permis homologué sur le territoire français). Les véhicules devront posséder un certificat d'immatriculation valide, être homologués pour les routes ouvertes, assurés et posséder un contrôle technique à jour (si véhicule concerné). Le respect intégral du code de la route est obligatoire. Un engagement de bonne conduite sera par ailleurs signé par chaque conducteur au départ de la balade.

Les balades étant placées sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les participants sont tenus de respecter l'environnement, les riverains, les usagers de la route ainsi que les autres participants.

Le type de véhicules admis est précisé pour chaque balade. À titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées, avec demande obligatoire à l'organisation pour accord ou refus préalable.

Les mineurs, lorsqu'ils sont acceptés sur les balades, sont sous la responsabilité seule et entière de leurs parents / familles / amis. Si une personne mineure n'est pas directement liée au conducteur (lien parental), une autorisation parentale sera expressément demandée.

Le sponsoring éventuel des participants est accepté, avec accord préalable de l'organisation, et sous condition que celui-ci ne soit pas contraire à l'éthique et à la réputation de l'organisateur. Tout message à caractère diffamatoire ou contraire aux bonnes mœurs entraînera l'exclusion immédiate et sans dédommagement du véhicule et des participants.

Article 11 : Limites d'utilisation / Propriété intellectuelle

Nos balades Week-Ends sont réservées à toute personne privée dans un cadre amical ou familial.

La commercialisation par un autre tiers de nos forfaits, qu'elle soit partielle ou intégrale, est strictement interdite.

La vente d'une Balade Week-End au client ne sous-entend pas la transmission de la propriété intellectuelle du produit, qui demeure pleine et entière d'Emapil.

Article 12 : Assurances / Immatriculation Professionnelle / Responsabilité / Réclamations

La société Emapil est un professionnel du voyage, assurée en tant qu'agence de voyages auprès de Groupama Loire Bretagne sous le contrat n°040277734019. Emapil est immatriculée auprès d'Atout France au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n°IM044230012, et dispose d'une garantie financière auprès de l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme)

Emapil ne peut être tenue pour responsable d'aucun dommage ou accident qui arriverait durant la balade, celui-ci étant placé sous la seule et unique responsabilité des clients. Les clients déchargent les organisateurs de toute responsabilité de l'organisation pour tout accident, vol, dommage aux biens ou aux personnes, maladie... découlant de l'usage de leur véhicule, pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers, à eux-mêmes ou à leurs véhicules dans quelque condition que ce soit ; ces engagements seront opposables aux ayant-droits de chaque client.

Emapil est la seule responsable du contenu de son offre et la seule habilitée à régler les réclamations et les litiges quels qu'ils soient.

Article 13 : Force majeure

La force majeure sera ici entendue comme tout événement extérieur et imprévisible. Elle comprend en outre actes des autorités civiles ou militaires, incendies, catastrophes naturelles, inondations, éruption volcaniques, neige, séismes, émeutes, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de codage de fichiers électroniques, limites de logiciels ou incapacité d'obtenir des services de télécommunication ou mesures gouvernementale. Ni Emapil ni aucune partie tierce participant à la fourniture du service ne seront tenus responsables en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de leurs obligations au titre des conditions générales, résultant de causes indépendantes de leur volonté tel que précédemment définies, pour autant, toutefois, que les parties concernées prennent toutes les dispositions raisonnables afin d'atténuer les effets résultant desdites situations.

Article 14 : Annulation du fait des organisateurs

Troisième Horizon ® se réserve le droit d'annuler la balade dans les 30 jours précédent le jour du départ, sans qu'il soit nécessaire d'apporter une justification aux participants. L'intégralité des sommes déjà versées sera remboursée aux clients.

Article 15 : Annulation du fait des clients

En cas d'annulation du fait des clients, Troisième Horizon ® conserve l'intégralité des sommes déjà versées, et ce quelle que soit la raison de l'annulation. Les cas de force majeure tels que décès, maladie... seront néanmoins examinés avec attention et pourront donner lieu à remboursement contre justificatifs.

La non-disponibilité d'un véhicule n'est en aucun cas retenue comme un cas de force majeure.

Article 16 : Règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française, tant pour les règles de fond que pour les règles de forme. Les différends qui pourraient survenir seront réglés à l'amiable. En cas d'impossibilité de se concilier, les parties s'adresseront à la juridiction civile compétente du ressort du domicile de la société Emapil nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

Article 17 : Droit à l'image / Droit d'accès aux fichiers et aux images

Droit à l'image :

La participation à nos balades implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant le déroulement de celles-ci. L'organisation se réserve le droit d'utiliser films et photos afin d'assurer sa promotion, sous quelque forme qu'elle soit. Dans la mesure du possible, l'accent sera mis sur les véhicules et les paysages.

L'organisation autorise les participants à réaliser films et photos et à les diffuser sur les réseaux sociaux sans rémunération associée ou dans un cadre privé et familial. Tout professionnel de l'image et de la communication au sens large du terme (photographe, drone, presse, influenceur...) devra clairement s'identifier auprès de l'organisation et des autres participants pour accord préalable.

Certains lieux visités peuvent comporter des restrictions sur l'usage des appareils photos, caméras, smartphones... Ces restrictions sont prioritaires par rapport aux autorisations accordées par l'organisation. Le respect des consignes particulières est obligatoire.

Données informatiques :

La collecte de ces informations par Emapil se fait en respect des dispositions de la loi informatique et liberté de 1978. Le client consent à ce que ces informations soient utilisées par Emapil dans le cadre de son activité afin de constituer un fichier clients. Sauf autorisation expresse de l'intéressé lors de la saisie, Emapil s'engage à ne pas transmettre ces informations.

Surveillance vidéo (valable uniquement en cas de présence physique dans les locaux d'Emapil des Sorinières ou de Corcoué-sur-Logne) :

Les images récoltées par le système de vidéosurveillance enregistrée 24h/24 sont conservées 30 jours et détruites automatiquement après cette période. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant auprès de la direction.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art. 3 de la loi "Informatique et Libertés"du 6 Janvier 1978).

Pour l'exercer, adressez-vous à :

Emapil – ZA du Taillis – 2, rue des Bosquets – 44840 Les Sorinières

Tél : 02 28 01 51 45 – email : emapil@emapil.fr